

**Mise à l'agenda** : passage d'un pb privé au domaine public, qui aboutit à une prise en charge de la part des pouvoirs publics. Étapes : **Pb** → **Pb social** (pb médiatisé, se mobiliser / prouver que la situation est choquante), **Pb social** → **Pb public** (montrer que c'est un pb d'intérêt général qui nécessite l'intervention de l'État), **mise à l'agenda** (pb traité par pvr publics, pas forcément de mesure concrète).

## Chapitre 12 : Quelle action publique pour l'environnement ?

### B. Avantages / limites instruments de po climatique

	Avantages	Limites
Taxe / subvention écologique	- Incitation à moins polluer - Stimule innovation verte	- Difficile de fixer le niveau de la taxe / subvention - Les ménages les plus pauvres sont les plus affectés - Perte de compétitivité - prix pour les entreprises résidentes s'il n'y a pas d'entente mondiale
Réglementation	Moyen de prévention le plus sûr face à des effets irréversibles / aux pollutions les plus dangereuses	- Coûts de contrôle élevé - Ne tient pas compte de la diversité de la capacité des entreprises à dépolluer (notamment en fonction de leur taille) - N'incite à dépolluer au delà de la norme - Possibilité d'un effet rebond (voir chapitre 1) - Pas efficace si pas d'entente mondiale (dumping écologique → chapitre 2)
Marché des quotas d'émission	- Incitation à moins polluer - Stimule innovation verte	- Difficile de fixer la quantité de quotas - Pas efficace si trop de quotas sont distribués - Montant de l'amende jugé trop faible

### II. Les instruments éco sont-ils efficaces pour faire face aux externalités négatives sur l'Et ?

#### A. Les trois instruments de la po climatique

**1. La réglementation (contrainte réglementaire)**  
 → **Réglementation** = ensemble de normes édictées par les pvr publics et devant être respectées par les agents éco. Injonction, contrainte (obligation / interdiction). Ex : *interdire produits polluants, normes thermiques isolation bâtiments, interdire rejet substances toxiques, qualité l'air / eau etc.*

**2. Les taxes et subventions écologiques (incitation monétaire)**  
 → **Rappel** : **Externalité positive** = bénéfice social (de toute la sté) > bénéfice privé (de l'entreprise). Valeur = bénéfice social - bénéfice privé. Pb : pas assez nombreuses et prix trop haut. **Externalité négative** = coût social (supporté par toute la sté) > coût privé (coût de Po supporté par entreprise). Valeur = coût social - coût privé. Pb : trop nombreuses et prix trop bas.  
 → **Internaliser externalités** = amener agents éco à réintégrer ds leur calcul éco les coûts / bénéfices sociaux qu'ils négligent autrement. **2 instruments** :

- **Taxe écologique (/taxe pigouvienne)** : prélèvement obligatoire sur un produit particulier qui vise à internaliser l'externalité négative qu'est la pollution. Principe du pollueur-payeur. Montant taxe = montant externalité négative. Producteur augmente prix et/ou réduit sa Po donc sa pollution → incitation monétaire : choix pteur = activité polluante taxée ou activité moins polluante non taxée.  
 - **Subvention écologique** : somme versée par pvr publics pour aider agents éco à la réalisation d'un objectif jugé écologiquement souhaitable. Internaliser les externalités positives : État rémunère pteur pour bénéfice social occasionné → Po augmente et/ou prix baissent → optimise bien-être population (dépollution ou baisse pollution). Montant subvention = montant externalité positive.

**3. Le marché des quotas (contrainte réglementaire et incitation monétaire)**  
 → **Marché des quotas d'émission** : marché sur lequel s'échangent des quotas d'émission (droits à polluer) de produits polluants attribués aux entreprises par les pvr publics. Depuis 2005 dans l'UE pour réduire GES.  
 - Fonctionnement : autorités européennes attribuent quotas aux ppales entreprises polluantes puis on laisse prix du CO2 s'ajuster sur le marché (loi de l'O et la D). O = entreprises qui ont moins pollué que leur quota, D = entreprises qui ont pollué plus que leur quota. Si D>O prix quota augmente, si O>D prix quota baisse.  
 - Contrainte réglementaire : pvr publics fixent la quantité de quotas. Incitation monétaire : entreprises polluantes incitées à moins polluer (internaliser les externalités négatives) et entreprises vertueuses incitées à continuer ainsi (rémunération).  
 - Résultats : limite quantité pollution + efficacité éco (réduction pollution des ent aux coûts de dépollution plus faible > celle des ent aux coûts de dépollution plus élevés). Mais : Q quotas en circulation → prix CO2 → bon fonctionnement marché. Aujourd'hui, trop de quotas distribués : prix et incitation trop faible. Ex : *crise 2008, mesures depuis 2017, crise Covid.*  
 Causes : ne pas pénaliser compétitivité ent + dysfonctionnement action pb.  
 - Si non respect : amende (montant jugé trop faible).

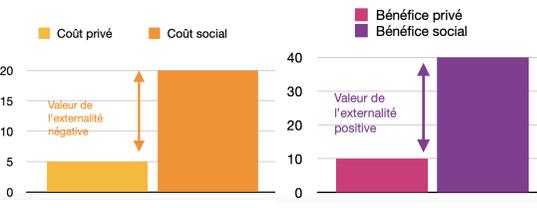
### I. Les multiples acteurs de l'action pb pour l'Et

#### A. Une mise à l'agenda par des relations de conflit et de coopération entre des acteurs multiples

→ **Acteurs** : **experts** (légitiment questions environnementales, les projettent sur le devant de la scène publique. Ex : *GIEC*) + **ONG** (convaincre OP et pvr publics + organisent actions / manifestations pour attention médias. Ex : *Greenpeace, WWF*) + **associations de citoyens** (idem mais moins de poids dans balance interN. Ex : *On est prêts*) + **Partis politiques** (ntm écologistes, questions environnementales = agenda po. Ex : *EELV*) + **Entreprises** (innovations vertes + labels ≠ greenwashing. Ex : *Patagonia, Biocoop*).  
 → Relations de **conflit / coopération** en fonction des circonstances. Ex : *conflit* → *glyphosate*; *coopération* → *ONG comme WWF ou l'affaire du siècle*. Une même organisation peut coopérer et être en conflit au même moment / à des moments ≠.

#### B. Mise en œuvre de l'action pb environnementale par des acteurs situés à diverses échelles

→ **Différentes échelles** (complémentaires) : **internationale** (car l'Et est un bien commun. Ex : *négociations interN sur climat depuis 1972, COP depuis 1995 sur RC*) + **européenne et nationale** (lois concrètes) + **régionale et locale** (meilleure connaissance besoins territoires, mobilisation acteurs locaux : associations, entreprises... Ex : *Hauts-de-France gère sa transition énergétique*).  
 → logique « du haut vers le bas » / « top down » (échelle internationale → européenne → nationale → locale) ou logique « du bas vers le haut » / « bottom up » (l'inverse).  
 → UE = **principe de subsidiarité** : UE à l'origine d'une action publique ssi échelle nationale moins efficace que l'UE / pays pas compétents pour le faire (logique « du haut vers les bas »).



### III. Contraintes des négociations interN pour préserver le climat comme bien commun

#### A. Contraintes liées aux inégalités de développement

→ **Dev** : transformat° structurelles (dém, éco, sociales, mentales, po ...) rendant possible / accompagnant croissance éco / élévation niveau de vie. Mesure : IDH (espérance vie naissance / niv instruct° / RNB réel).  
 - In = dev : obstacle ccl accords interN = pollution PID > PED (sauf Inde / Chine) > PMA → dette écologique des PID. RC dû aux plus riches (pays et hbts), mais plus pauvres en subiront le coût (productivité / niv de vie / santé). Csq : il faut tenir compte du niv de dev car injuste de priver PED améliorat° niv de vie + pas les moyens de financer transit° écolo. Ex : *protocole Kyoto pour PID, accord Paris (2015) = plus de tps / fond pour PED.*

#### B. Contraintes liées aux stratégies de passager clandestin

→ Climat = bien commun → **passager clandestin (PC)** : acteur éco qui espère obtenir les gains d'1 act° co sans en avoir supporté les coûts. Pays espèrent gains (réductions GES des autres, qui profitent à tous) sans coûts (réduire ses GES).  
 - Csq : po climatique doit impliquer tous les pays car les PC la rende inefficace. Danger : risque imitation + si un seul pays réduit ses GES entreprises payent transition écolo seules donc partent à l'étranger (« fuites de carbone »). Ex : *USA, Trump, accord de Paris.*

#### C. Les contraintes liées aux dysfonctionnements de l'action publique

- **Lobbys** (grp de press° défendant int pv en exerçant pressions / influence sur personnes / institutions pb) : prises de décisions influencées par lobbys contre Et.  
 - **Pb temporelle** : po Et = coût élevé au pst vs bénéfices à long terme. Élus privilégient po pb améliorant situation électeurs à court terme (avant élections) → 0 po Et contraignante.  
 - **Pb d'inefficacité** : coût > prévisions / mesure sans effet / administrations peu efficaces.  
 - **po Et en contradiction avec d'autres po** pouvant anéantir ses effets bénéfiques. Ex : *subvent° kérosène (avion) / subven° embauche entreprises polluantes (lutte chômage) / tourisme France (faire venir touristes en avion vs directives européennes).*